

SARL FINANCIERE DU LAUTARET

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2023

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL FINANCIERE DU LAUTARET		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 31/12/2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	214		
		Services *		218	1 875	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
	Autres produits			230	190	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	2 065
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	279 000	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	(279 000)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)		242	31 316	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	445	
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements *			254		
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259	20		
	Total des charges d'exploitation (II)			264	31 781	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(29 716)
Produits financiers (III)		280	1 67 403	Charges financières (V)	294	4
Produits exceptionnels (IV)					290	5 226 411
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347		300	3 224 788
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	90 220
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	2 049 087
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	2 049 087	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	90 220	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	240 195
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septuagies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 desies A)	655	Dédution exceptionnelle (Art 39 desies A)	643		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 desies B)	645	Dédution exceptionnelle (Art 39 desies C)	647		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 desies D)	648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 desies E)	641		
Dédution exceptionnelle (Art 39 desies F)	990	Dédution exceptionnelle (Art 39 desies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	377 879
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables * (0) dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	377 879
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

FINANCIERE DU LAUTARET
Société par actions simplifiée au capital de 2 907 euros
Siège social : 303 route de Brignais – 69230 SAINT GENIS LAVAL
451 108 542 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 2 049 087 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 049 087 euros
A la réserve légale	141 euros

Solde	2 048 946 euros
A titre de dividendes aux associés	50 000 euros
Soit environ 333,33 euros par action	

Solde	1 998 946 euros
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 2 160 507 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés, personnes physiques résidentes fiscales françaises, que :

1. En matière d'impôt sur le revenu :

1.1. Taxation

a. Principe

Les revenus distribués sont taxés au taux forfaitaire de 12,8% prévu par l'article 200 A du Code Général des Impôts.

b. Option

Chaque associé a la faculté d'opter pour l'imposition des revenus distribués, après application d'un abattement de 40 %, au barème progressif de l'impôt sur les revenus.

Cette option peut être souscrite individuellement par chaque associé lors de l'établissement de sa déclaration de revenus étant précisé que l'option est pour chaque associé globale et annuelle.

1.2. Modalités de paiements

a. Principe

Les revenus distribués font l'objet d'un prélèvement à la source de 12,8%, non libératoire.

b. Exception

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement à la source les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

2. En matière de prélèvements sociaux :

Il a en outre été rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui s'élèvent à ce jour à 17,2 % sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor au plus tard le 15 du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2021 : NEANT
- Exercice clos le 31 décembre 2020 : NEANT
- Assemblée générale du 2 décembre 2020 : 20 100 euros
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 100 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2019 : 30 000 euros
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président

 LEVOTRE Maxime

FINANCIERE DU LAUTARET
BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

CERTIFIES CONFORMES
LE PRESIDENT

 LEVOTRE Maxime

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise SARL FINANCIERE DU LAUTARET										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 31 cours Emile Zola 69100 Villeurbanne											
SIRET 45110854200015											
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12											
Durée de l'exercice précédent * 12											
Exercice N clos le 31/12/2021											
ACTIF											
Brut 1 Amortissements-Provisions 2 Net 3											
ACTIF IMMOBILISE	Immobiliations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobiliations corporelles *		028		030						
	Immobiliations financières * (1)		040	966 711	042		966 711				
	Total I (5)		044	966 711	048		966 711				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060	279 000	062		279 000				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070						
		Autres * (3)	072	80 857	074		80 857				
	Valeurs mobilières de placement		080	3 000 000	082		3 000 000				
	Disponibilités		084	1 195 464	086		1 195 464				
	Charges constatées d'avance *		092		094						
Total II		096	4 555 322	098		4 555 322					
Total général (I + II)		110	5 522 032	112		5 522 032					
PASSIF											
Exercice N 1 NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				2 907				
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126				150				
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				3 171 448				
	Report à nouveau		134				1 61 561				
	Résultat de l'exercice		136				2 049 087				
	Subventions d'investissement		137								
	Provisions réglementées		140								
Total I		142				5 385 153					
Provisions pour risques et charges		Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				9 729				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	59 677			127 150				
	Produits constatés d'avance		174								
Total III		176				136 879					
Total général (I + II + III)		180				5 522 032					
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 3 989 959				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	80 857	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184 5 226 411				
*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD											

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 522 032,45 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 049 086,61 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22/05/2023 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.